

Groupement Hospitalier de Territoire de Martinique

- Bulletin d'information n°0 - Juillet 2023 -

EDITO

Les organisations hospitalières connaissent un certain nombre d'évolutions. Il me paraissait important, notamment à travers une newsletter, d'évoquer ensemble cette réalité commune qui nous rassemble. En effet, la mise en œuvre du Groupement Hospitalier de Territoire (GHT) est l'une des réformes les plus structurantes du décret 2016-524 du 27 avril 2016 de la loi de modernisation du système de santé.



Si l'application n'a été que partielle en Martinique avec le GHT Centre Sud, elle est devenue plénière au 1er janvier 2023 avec la création du GHT de Martinique par arrêté n°ars62022/320 du 30 décembre 2022. L'objectif est d'ores et déjà posé : élaborer une identité commune entre les établissements de santé membres, s'associer pour mieux soigner et offrir à chaque patient les mêmes chances de bénéficier d'une prise en charge adaptée à ses besoins. Ce dispositif concilie la nécessaire autonomie des établissements et le développement de synergies territoriales avec un projet médico-soignant partagé élaboré qui en est le cœur. Le GHT 972 doit relever le défi de l'organisation de ses 6 filières prioritaires.

En ma qualité de Directeur Général du CHU de Martinique, établissement support du GHT, mon ambition est de garantir à tous, des soins sécurisés, de qualité et de proximité. Le chemin est encore long et les chantiers nombreux, mais la dynamique initiée laisse présager que les membres de ce groupement sauront relever ce challenge pour faire évoluer nos hôpitaux, et améliorer les parcours des usagers dès aujourd'hui.

Je salue l'engagement de tous dans la démarche et compte sur l'implication de chacun pour faire vivre ce GHT essentiel pour parvenir à l'excellence d'un système hospitalier martiniquais.

Jérôme LE BRIERE

Directeur Général du CHU de Martinique

SOMMAIRE

- ◆ Edito..... 1
- ◆ Le Groupement Hospitalier du Territoire (GHT), un outil au service de la stratégie territoriale d'offre de soins..... 1
- ◆ Un Projet Médico-Soignant Partagé pour le GHT de Martinique..... 3
- ◆ Un Projet de gestion partagé..... 4

Le Groupement Hospitalier de Territoire

Le Groupement Hospitalier de Territoire (GHT), dispositif conventionnel prévu par la loi de Santé 2016, est un nouveau mode de coordination entre établissements publics de santé d'un même territoire, plaçant le patient au cœur de l'organisation des soins.

Il a pour objet de moderniser le système de santé en mutualisant les moyens de plusieurs établissements publics de santé, sociaux et médico-sociaux, en mettant en œuvre une stratégie de prise en charge commune et graduée du patient, formalisée dans un projet médical partagé et ce, dans le but d'assurer une égalité d'accès à des soins sécurisés et de qualité.

Le principe est d'inciter les établissements de santé à mutualiser leurs équipes médicales et à répartir les activités de façon à ce que chaque structure trouve son positionnement sur le territoire.

La création du GHT de la Martinique marque l'ambition des établissements de santé du territoire de construire ensemble des parcours de soins territoriaux, capables de répondre aux besoins de santé et de s'adapter aux évolutions de l'environnement, dans le respect des missions et de l'autonomie de chaque établissement.

Ce dispositif de coopération voulu entre les structures publiques de santé de la Martinique regroupe plusieurs axes de mutualisation et vise également à réduire les coûts par le partage des fonctions support détaillées ci-après :

- ◆ Le Système d'Information Hospitalier en mettant en place une stratégie, une optimisation et une gestion commune d'un système d'information convergent, notamment avec le déploiement d'un dossier patient permettant une prise en charge coordonnée des patients au sein des établissements parties au groupement.
- ◆ La gestion d'un Département d'Information Médicale de Territoire.
- ◆ La fonction Achats en mettant en œuvre une politique, une planification et une stratégie de l'achat et du contrôle de gestion pour l'ensemble des marchés en respectant le Code de la Commande Publique.
- ◆ La coordination des instituts et écoles de formation paramédicales du groupement et des plans de formation continue et de développement professionnel continu des personnels des établissements parties.
- ◆ La gestion du Bed-management Territorial.

Les établissements du GHT organisent en commun les activités de biologie médicale et de pharmacie.

D'autres fonctions mutualisées pourront faire partie intégrante de cette collaboration qui a pour finalité de développer des coopérations inter-établissements en s'appuyant sur le partage de savoir-faire et de compétences dans un esprit fédératif et solidaire.

Composition du GHT de Martinique



Le GHT Martinique est constitué des dix établissements suivants :

- ◆ Centre Hospitalier Universitaire de Martinique (CHUM) – *Etablissement support du GHT de Martinique*
- ◆ Centre Hospitalier du MARIN
- ◆ Centre Hospitalier des TROIS-ILETS
- ◆ Centre Hospitalier du SAINT-ESPRIT (CHSE)
- ◆ Centre Hospitalier Ernest Wan Ajouhu (CH EWA) du FRANCOIS
- ◆ Centre Hospitalier Romain BLONDET de SAINT JOSEPH
- ◆ Centre Hospitalier NORD CARAIBES (CHNC)
- ◆ Centre Hospitalier Intercommunal LORRAIN-BASSE-POINTE (CHILBP)
- ◆ EHPAD LES MADREPORES des ANSES D'ARLET
- ◆ EHPAD Marcel HARDY du ROBERT

Les établissements associés :

- ◆ Centre Hospitalier Maurice DESPINOY (Etablissement Public Départemental de Santé Mentale- EPDSM)
- ◆ Clinique de la Tour (Hospitalisation à Domicile- HAD)

Gouvernance et instances

Régie par une convention constitutive, la gouvernance du GHT de Martinique est portée par le CHUM en sa qualité d'établissement support, dirigé par un Directeur. Cette convention fixe les axes de mutualisations et les modalités de gouvernance.

Selon le Code de la Santé Publique, la gouvernance du GHT repose sur six instances qui en déterminent la stratégie et contribuent à son fonctionnement :

- ◆ un Comité Stratégique (COSTRAT)
- ◆ un Comité Des Usagers (CDU) de groupement présidé par le directeur de l'établissement support
- ◆ une Commission Médicale du Groupement (CMG) qui élabore le Projet Médico-Soignant Partagé (PMSP)
- ◆ une Conférence Territoriale du Dialogue Social (CTDS)
- ◆ une Commission des Soins Infirmiers, de Rééducation et Médico-Techniques (CSIRMT) de groupement
- ◆ un Comité Territorial des Elus Locaux (CTEL) chargé d'évaluer les actions mises en œuvre par le groupement pour garantir l'égalité d'accès aux soins sur l'ensemble du territoire du groupement.

Un Projet Médico-Soignant Partagé pour le GHT de Martinique....

Très en amont de la création du GHT, en mai 2019, les établissements de santé et les deux EHPAD publics de Martinique sollicitent la Fédération Hospitalière de Martinique (FHM) afin d'engager des travaux communs en vue du futur GHT972. Ces travaux sont lancés en juillet 2019 dans une approche de filières territoriales, puis se structurent à compter du mois d'octobre 2019 avec des trios de filières (médecin, directeur, cadre soignant) qui pilotent ces travaux en impliquant des collaborateurs issus des établissements du futur GHT en fonction de leur offre de soins. Les séminaires de travail se succèdent : novembre 2019, Février 2020.

Puis vient la crise du COVID en mars 2020 qui, progressivement, s'installe à coup de « vagues successives » qui ne permettent pas aux professionnels impliqués dans les filières de reprendre le cours de leurs travaux, happés par les soins. L'ARS intervient et propose de soutenir le projet par un appui méthodologique de consultants qu'elle financera avec un plan pluriannuel de financement. De Juillet 2020 à décembre 2021, les travaux reprennent sous l'égide de CAPGEMINI/EASIS.

Il en résultera en janvier 2022, un Projet Médico-Soignant Partagé (PMSP) décliné en 6 filières prioritaires :

- ◆ Filière Gériatrie
- ◆ Filière Cancérologie– Soins palliatifs
- ◆ Filière Maladies chroniques (avec plusieurs sous filières : Diabétologie, Endocrinologie, Insuffisance cardiaque, Insuffisance rénale chronique, Drépanocytose)
- ◆ Filière Neuro/Ortho/Traumatologie
- ◆ Filière Femme/Mère /Enfant
- ◆ Santé mentale

Ce PMSP est le « réacteur » du GHT de Martinique dont la seule ambition est d'améliorer les parcours des patients de Martinique en réduisant notamment les points de rupture identifiés, et en rapprochant les consultations spécialisées de la population, par la mise en place d'équipes médicales territoriales.

Le PMSP a permis de commencer à lier les équipes appelées à se réunir dans le GHT et à relever ensemble déjà quelques défis :

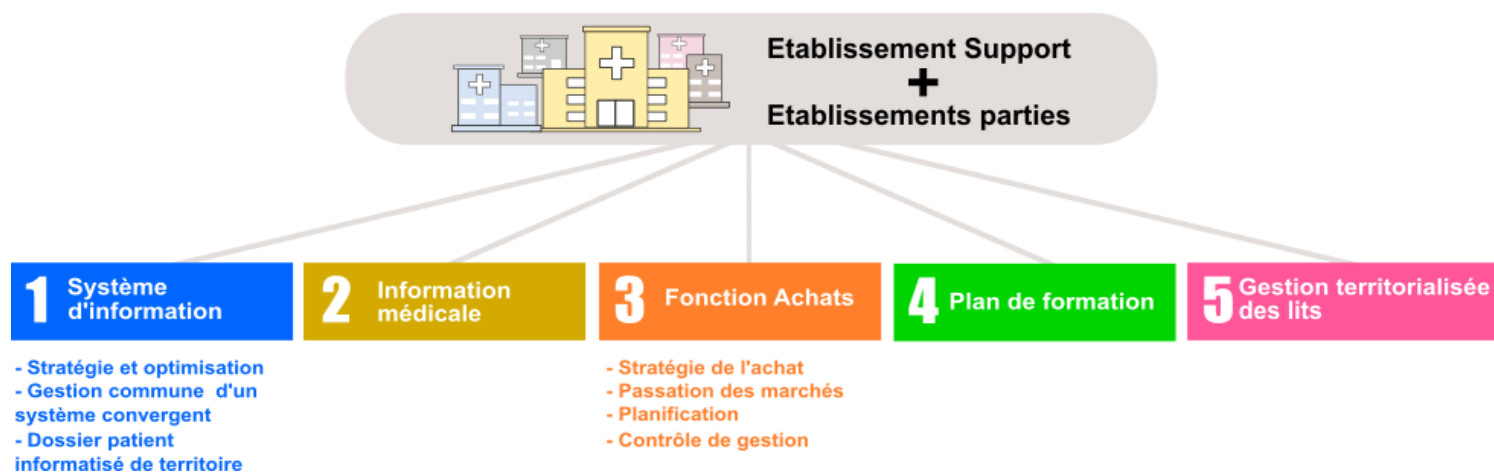
- ◆ Apprendre à mieux se connaître entre établissements (les hommes et les femmes, les moyens matériels, les contraintes et les limites de chacun) ;
- ◆ Rester solidaires au plus fort de la crise COVID en offrant des débouchés pour le transfert des patients à chaque fois que le CHU faisait face à un afflux ;
- ◆ Préparer l'instance dirigeante du GHT : le Comité stratégique dit COSTRAT, par des rencontres des Directions préfigurant la future instance dès avril 2022 ;
- ◆ Engager la communication auprès des instances de chaque établissement et certains publics cibles (les représentants des usagers).

Cet engagement préalable aura permis la naissance du GHT 972 sous de bons auspices, car il était attendu après une longue période de gestation collective portée par l'ensemble de ses membres autour de l'établissement support, le CHU de Martinique.

Un Projet de gestion partagé

La coopération au sein d'un GHT se concrétise à travers un Projet de gestion partagé qui intègre 4 domaines obligatoires : les systèmes d'information (SI), l'information médicale (le DIM), les Achats, la Formation.

Le GHT de Martinique a choisi d'y ajouter une Gestion territorialisée des lits : le Bed-management territorial.



Un dossier Patient unique au sein du Territoire

Conformément aux dispositions de l'article L6132-23 du Code de la Santé publique, le CHUM assure « *La stratégie, l'optimisation et la gestion commune d'un système d'information hospitalier convergent et interopérable, en particulier la mise en place d'un dossier patient permettant une prise en charge coordonnée des patients au sein des établissements parties au groupement* ».

C'est dans ce sens qu'une réelle concertation a été instaurée à travers notamment des réunions bimensuelles de l'ensemble des responsables informatiques. Cette dynamique se traduit par plusieurs réalisations concrètes au bénéfice de nos communautés hospitalières et patients communs :

- ◆ Sécurisation des systèmes d'information via des candidatures communes à des appels à projets subventionnés (Technologie de protection des postes de travail intégrant de l'Intelligence Artificielle, Coffre-fort de mots de passe) ;
- ◆ Ouverture vers la ville (envoi des comptes rendus médicaux par messagerie sécurisée) ;
- ◆ Renouvellement du Dossier Patient Informatisé dans le cadre d'un appel d'offre (sélection de la solution Hôpital Manager (SOFTWAY)).

La dynamique installée permet d'escompter des perspectives très encourageantes qui vous seront présentées au fil de l'eau.

Une fonction Achat mutualisée

La mise en place de la Fonction Achat Mutualisée au sein des GHT s'inscrit dans le cadre de la politique d'optimisation des achats hospitaliers, qui a débuté en 2011 avec la mise en place du programme PHARE (Performance Hospitalière pour des Achats Responsables).

Cette mutualisation permet au GHT de devenir l'échelon pertinent pour l'élaboration d'une politique et d'une organisation des achats des établissements membres du GHT. Elle se définit par le transfert des compétences et des responsabilités en lien avec l'achat des établissements parties vers l'établissement support du GHT.

La fonction achat mutualisée du GHT comprend les missions suivantes : l'élaboration de la politique et des stratégies d'achat, la planification et la passation des marchés, le contrôle de gestion des achats.

